

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie bouffard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b7c25cc5a2f80f4c1ea1fe62>

Date d'obtention : 2021-04-08 19:16:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer (victime, témoin, instigateur: utilisé la grille)
évaluer l'incident (à l'aide de la grille)
vérifier la nature de l'acte
aviser les autorités policières de l'incident

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

de prendre le temps, d'être à l'écoute sans porter de jugement et de bien suivre les étapes de la grille
pour ne rien oublier
se chercher de l'aide si on n'est pas à l'aise avec la situation
ne pas laisser l'émotif prendre la place
se référer au corps policier

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

rentrer dans l'intimité des gens (surtout de la victime)
ne pas juger le pourquoi du geste posé (envoie, reçu ou partagé)
na pas laisser nos valeurs prendre le dessus de notre intervention
créer un lien de confiance avec les jeunes pour qu'ils acceptent de collaborer avec moi